



CHRYSTILE-FORMATION
Faire savoir notre savoir-faire

FORMATION PREALABLE

Prévention des risques liés à l'amiante en sous-section IV

OPÉRATEUR DE CHANTIER

EVALUATIONS PRATIQUES OBLIGATOIRES SUR PLATEFORME PEDAGOGIQUE CONFORME

Cette formation répond à l'obligation réglementaire définie par l'arrêté du 23/02/2012 et le décret du 4 mai 2012 pour intervenir sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante

2 JOURS
14h00
550 € HT
Repas et
hébergement non
inclus



Formateur/formatrice :

Préventeur amiante, expert en polluant des bâtiments

Public : Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures ou du mode opératoire.

Effectif : 10 stagiaires

Prérequis :

Parler et écrire le français

Avoir satisfait à la visite médicale d'aptitude du port du masque de protection respiratoire.

(Certificat à fournir au plus tard le 1er jour)

Ne pas être en CDD, ni en Intérim (Ou voir avec la DIRECCTE)

Méthode pédagogique :

Présentation PowerPoint. Un support de formation sera remis au stagiaire.

Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théorique et d'activités de compréhension et d'acquisition.

Evaluation des connaissances en fin de session sur plateforme pédagogique conforme

Objectifs :

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante,

Etre capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source,

Etre capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante,

Etre capable d'appliquer un mode opératoire

Programme : (Programme susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires)

Théorie :

Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme

Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

Les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...)

L'élimination des déchets amiantés

Pratique :

Alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante

Appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement

Appliquer les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des

conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés

Appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets

Tenir la conduite prévue dans les situations d'urgence ou anormales

A l'issue de la formation, une évaluation des compétences valide les capacités des participants qui obtiennent ainsi l'attestation de compétence, nécessaire pour intervenir sur des opérations susceptibles de libérer des fibres d'amiante, **tel que définie par l'article R4412-139 du code du travail.**

 HORAIRES : 9H00-12H30 / 14H00-17H30

ALLIANCE DIAG CHRYSTILE-FORMATION

ZI La Carie 53210 Argentré

Tél. : 0811 690 330 / Mail : contact@chrystile-formation.fr

